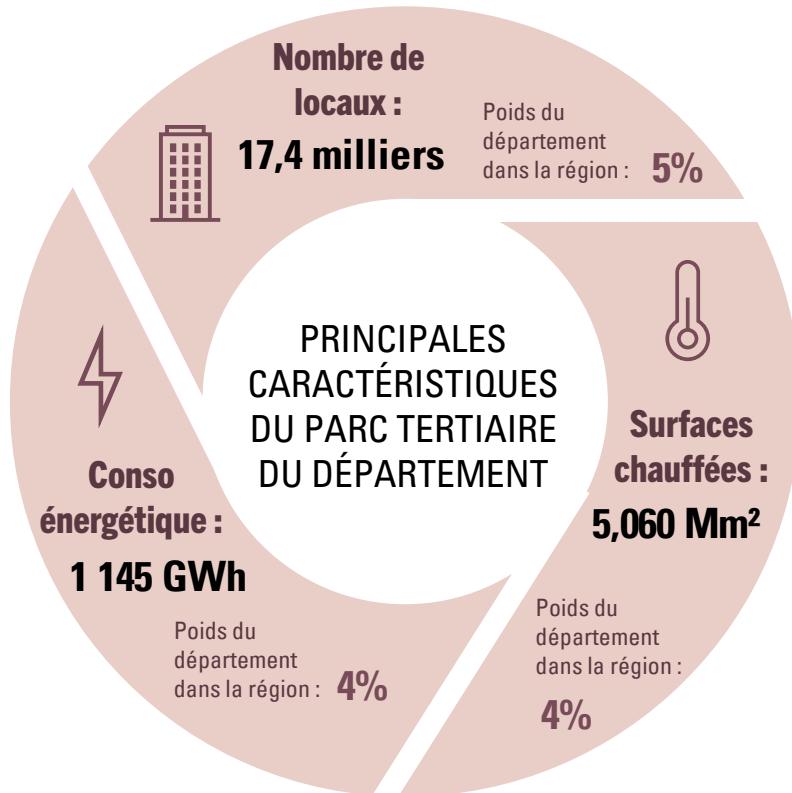


Connaissance et stratégie de rénovation du parc tertiaire d'Auvergne-Rhône-Alpes

Caractéristiques du parc départemental

L'Allier

Ce qu'il faut retenir dans l'Allier



Le parc tertiaire de l'Allier correspond à $\approx 17\ 000$ locaux et $5,1$ millions de m² pour 4% de la consommation énergétique régionale.

L'Allier se démarque nettement de la moyenne régionale sur l'ancienneté de son parc tertiaire : 37% des surfaces ont été construites avant 1950 (contre 25% dans la région) et elles représentent 43% de la consommation énergétique tertiaire (versus 30%).

Le parc assujetti de l'Allier concentre proportionnellement moins de surfaces chauffées que la moyenne régionale (54% versus 65%). Le poids des locaux de Bureaux administration dans l'Allier est également moindre (19% versus 22%), une sous-représentation se voyant notamment dans le parc privé assujetti (9% versus 17%) au profit de l'Habitat Communautaire (14% versus 5%) et la Santé action sociale (22% versus 16%).

La branche Bureaux administration demeure cependant dans les plus consommatoires d'énergie (21%), avec les commerces (20%) et l'Enseignement recherche (18%).

En termes de priorité de rénovation énergétique, les branches Enseignement-recherche publique, Bureaux-administration publics, Commerces privés et Santé action sociale privée sont les plus importantes tout en demeurant concentrées sur un petit nombre de locaux (<500 locaux chacune).

Le parc non assujetti ayant une consommation proche du parc assujetti (47%), des actions sur les locaux <1000 m² pourraient permettre des économies d'énergies importantes à l'échelle départementale.

Rappel du contexte :

La CERC AURA a été mandatée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ademe Auvergne-Rhône-Alpes pour caractériser le parc tertiaire régional, en termes de surfaces, de consommation, de type d'activité des occupants. Ce document présente une synthèse des principaux indicateurs à l'échelle départementale.

Vous retrouverez les analyses régionales dans le

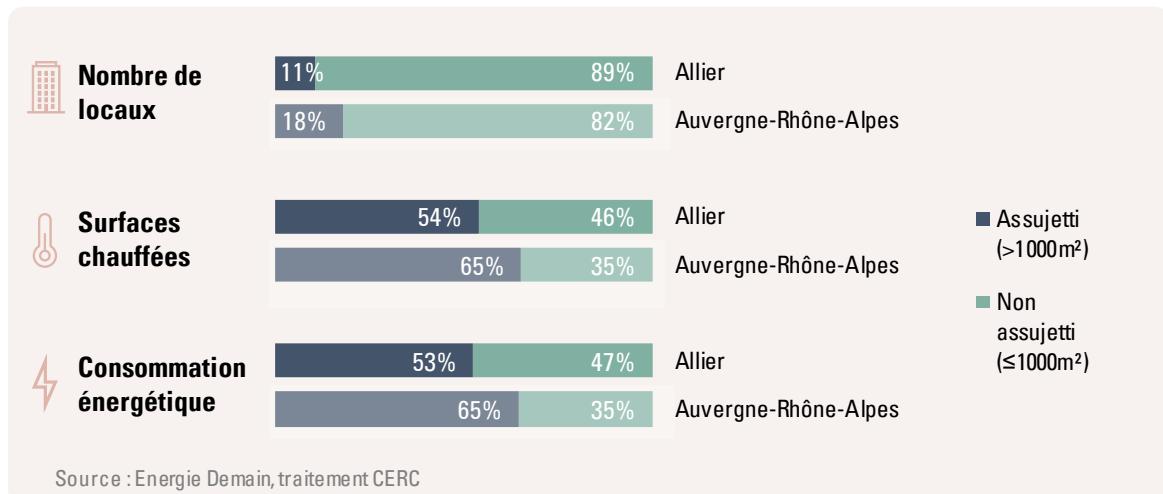
livrable « Parc tertiaire AURA - Connaissance et stratégie de rénovation du parc tertiaire » : [Télécharger](#).

Ces documents sont accompagnés du livrable méthodologique « Parc tertiaire AURA - Analyse méthodologique des bases » apportant les informations nécessaires sur la méthodologie ayant permis d'aboutir à cette caractérisation.

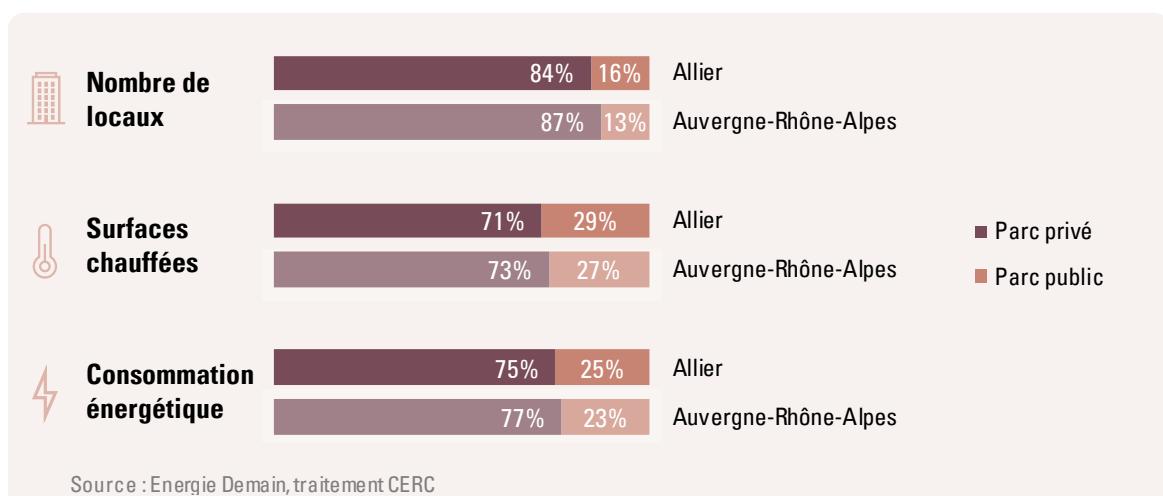
Répartition ...



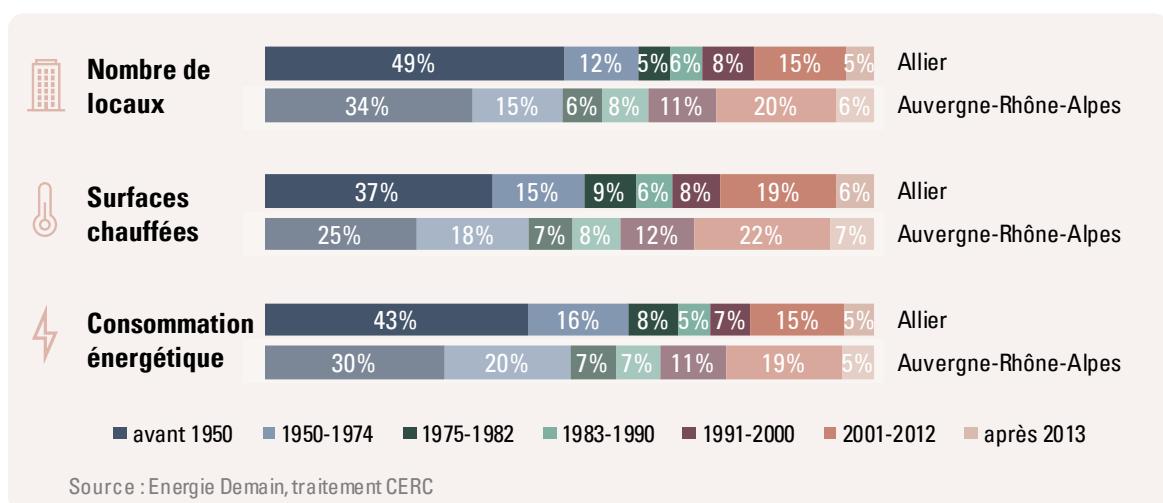
Selon l'assujettissement



Par secteur



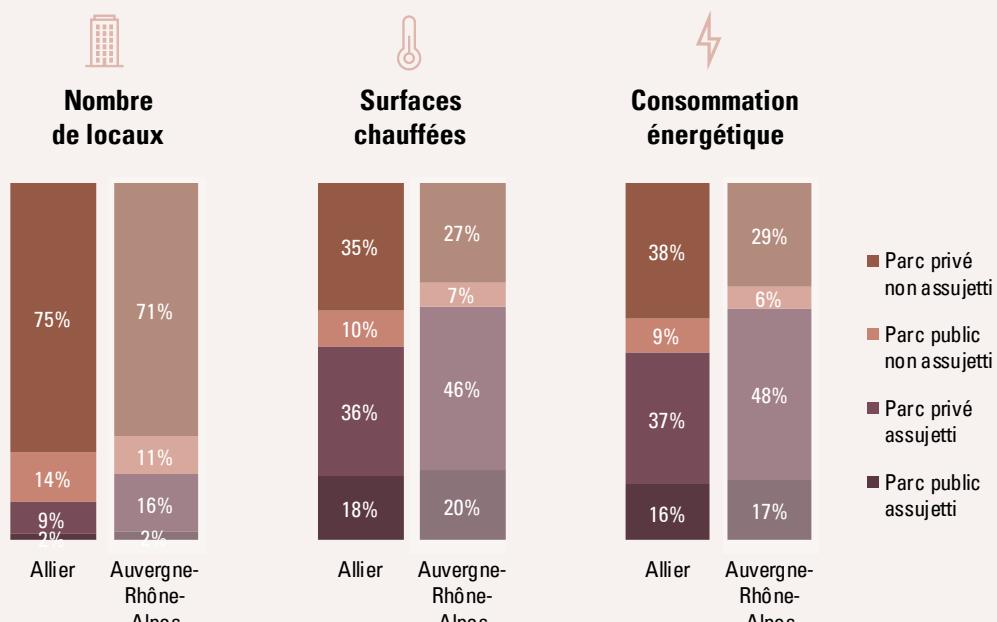
Par période de construction



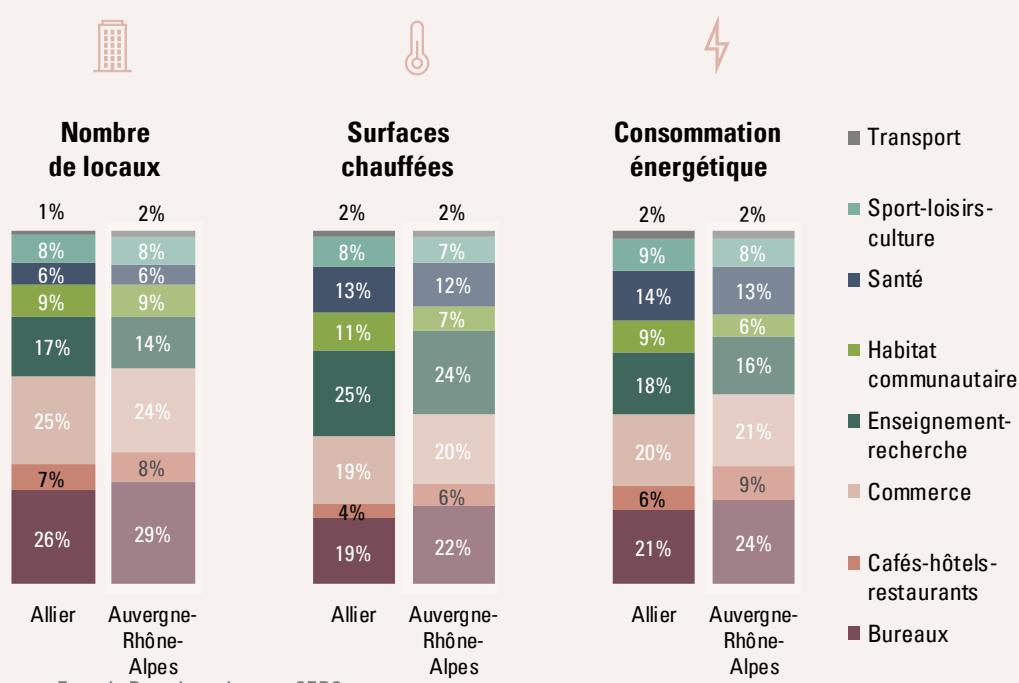
Répartition ...



Par secteur et assujettissement



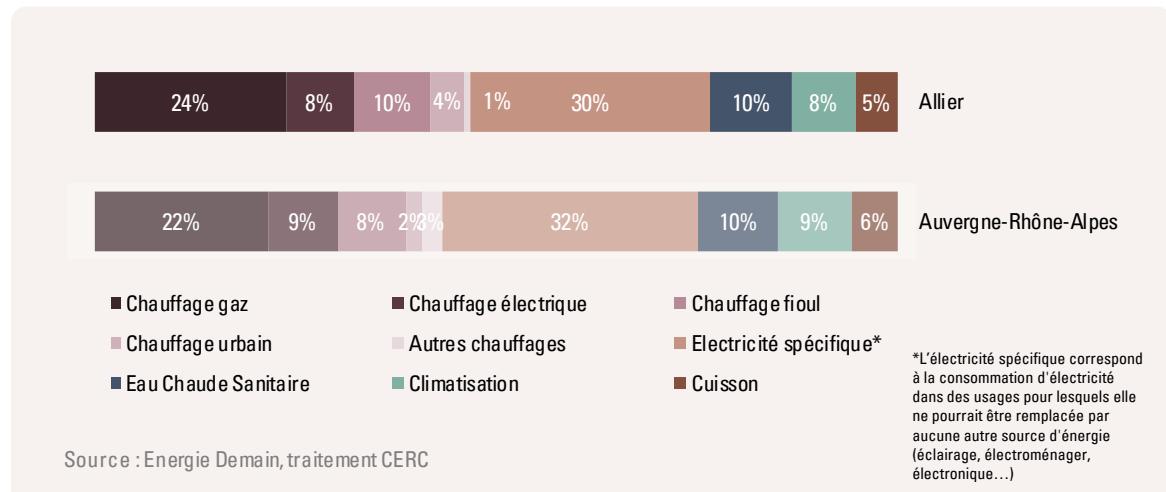
Par branche



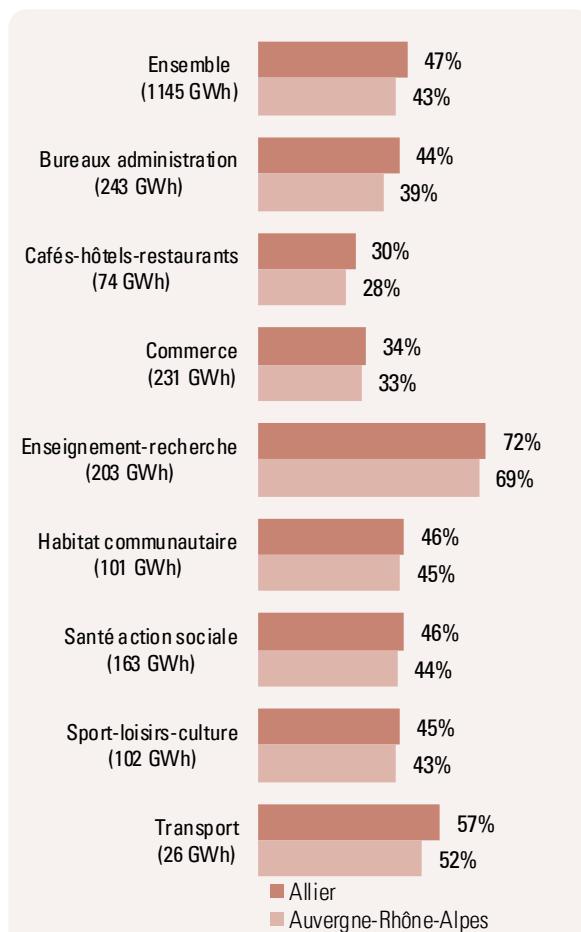
Répartition de la consommation énergétique du parc...



Par type d'usage : énergie détaillée sur le chauffage



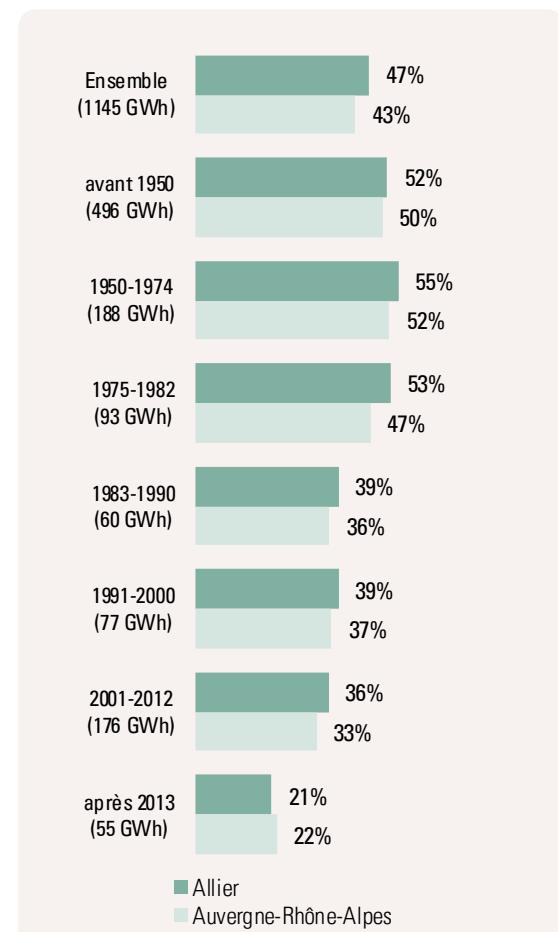
Poids du chauffage dans la consommation par branche



Source : Energie Demain, traitement CERC



Poids du chauffage par période de construction



Source : Energie Demain, traitement CERC

Répartition du parc public par branche

Parc public assujetti

Surfaces moins importantes dispersées sur un grand nombre de locaux

Surfaces importantes concentrées sur un nombre restreint de locaux

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité

Poids dans le parc tertiaire départemental :

Nombre de locaux :

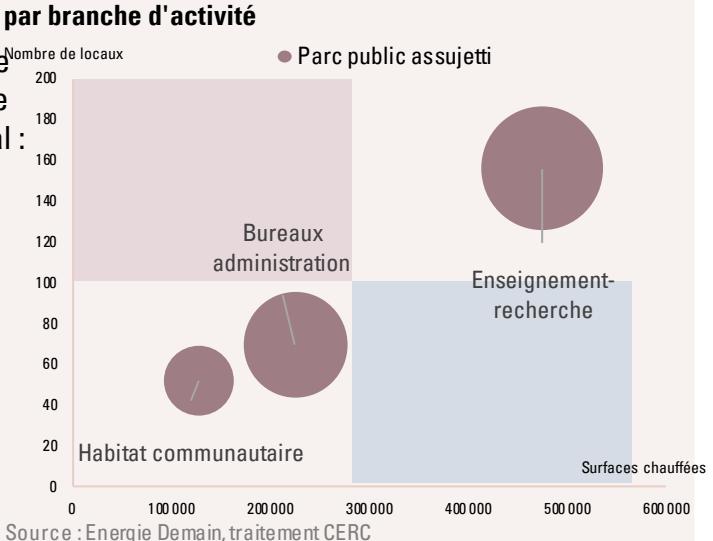
0,3 milliers 2%

Surfaces chauffées :

0,918 Mm² 18%

Consommation énergétique :

178 GWh 16%



Parc public non assujetti

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité

Poids dans le parc tertiaire départemental :

Nombre de locaux :

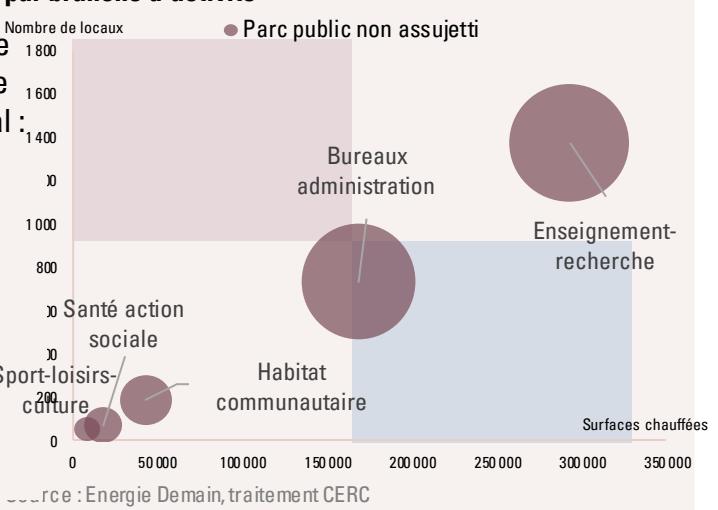
2,4 milliers 14%

Surfaces chauffées :

0,530 Mm² 10%

Consommation énergétique :

107 GWh 9%



Note de lecture :

Ces graphiques présentent la répartition des branches d'activité en surfaces chauffées (axe x) et en nombre de locaux (y). La taille des bulles est proportionnelle à la consommation énergétique.

En haut : le parc public assujetti au décret tertiaire (surfaces >1000m²). En bas ; le parc public non assujetti (≤1000 m²).

Les points en haut à droite indiquent une branche d'activité représentant beaucoup de surfaces et de locaux ; les points en bas à gauche, peu de surfaces et peu locaux. Les branches d'activité <25 bâtiments et/ou représentant moins de 5 000 m² ne sont pas représentées. Les échelles sont différentes entre chaque graphique.

Répartition du parc privé par branche

Parc privé assujetti

Nombre de locaux :

1,6 millions 9%

Surfaces chauffées :

1,826 Mm² 36%

Consommation énergétique :

426 GWh 37%

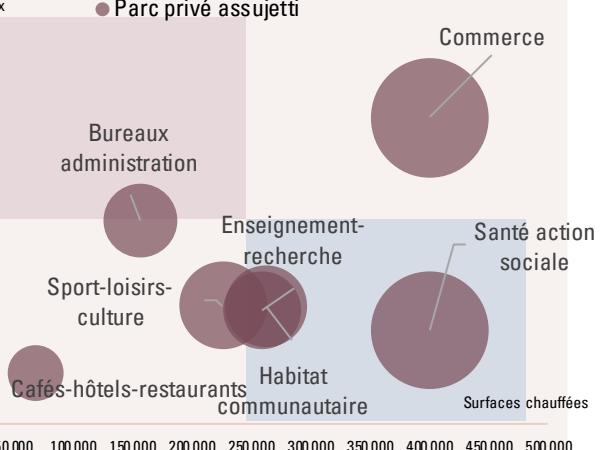
Poids dans le parc tertiaire départemental :

Surfaces moins importantes dispersées sur un grand nombre de locaux

Surfaces importantes concentrées sur un nombre restreint de locaux

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité

Parc privé assujetti



Source : Energie Demain, traitement CERC
Taille de la bulle proportionnelle à la consommation énergétique

Parc privé non assujetti

Nombre de locaux :

13,1 millions 75%

Surfaces chauffées :

1,785 Mm² 35%

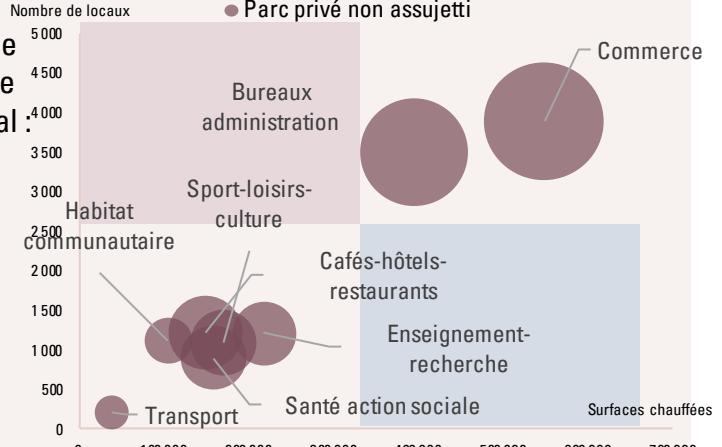
Consommation énergétique :

434 GWh 38%

Poids dans le parc tertiaire départemental :

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité

Parc privé non assujetti



Source : Energie Demain, traitement CERC
Taille de la bulle proportionnelle à la consommation énergétique

Note de lecture :

Ces graphiques présentent la répartition des branches d'activité en surfaces chauffées (axe x) et en nombre de locaux (y). La taille des bulles est proportionnelle à la consommation énergétique.

En haut : le parc privé assujetti au décret tertiaire (surfaces >1000m²). En bas ; le parc privé non assujetti (≤1000 m²).

Les points en haut à droite indiquent une branche d'activité représentant beaucoup de surfaces et de locaux ; les points en bas à gauche, peu de surfaces et peu locaux. Les branches d'activité <25 bâtiments et/ou représentant moins de 5 000 m² ne sont pas représentées. Les échelles sont différentes entre chaque graphique.

Détails de la répartition par branche selon le secteur et l'assujettissement

		Nombre de locaux		Surfaces chauffées	
		Département	Région	Département	Région
Au sein du parc public assujetti	300 locaux			0,918 Mm²	
Bureaux administration (55 GWh)	<100	24%	27%	230 000	25%
Cafés-hôtels-restaurants (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Commerce (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Enseignement-recherche (75 GWh)	200	53% 	47%	480 000	52% 
Habitat communautaire (25 GWh)	<100	18%	15%	130 000	14%
Santé action sociale (21 GWh)	<100	3% 	8%	80 000	9%
Sport-loisirs-culture (3 GWh)	<100	2%	3%	10 000	1%
Transport (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Au sein du parc public non assujetti	2 400 locaux			0,530 Mm²	
Bureaux administration (44 GWh)	700	30%	33%	170 000	32%
Cafés-hôtels-restaurants (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Commerce (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Enseignement-recherche (48 GWh)	1400	57% 	49%	290 000	55% 
Habitat communautaire (8 GWh)	200	8%	10%	40 000	8%
Santé action sociale (5 GWh)	<100	3%	4%	20 000	3%
Sport-loisirs-culture (2 GWh)	<100	2%	4%	<10 000	2%
Transport (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%
Au sein du parc privé assujetti	1 600 locaux			1,826 Mm²	
Bureaux administration (38 GWh)	300	20% 	29%	160 000	9% 
Cafés-hôtels-restaurants (23 GWh)	<100	5%	7%	70 000	4%
Commerce (102 GWh)	500	30%	28%	400 000	22% 
Enseignement-recherche (44 GWh)	200	11%	9%	260 000	14%
Habitat communautaire (48 GWh)	200	12% 	6%	260 000	14% 
Santé action sociale (99 GWh)	100	9%	8%	400 000	22% 
Sport-loisirs-culture (57 GWh)	200	12%	9%	230 000	12%
Transport (15 GWh)	<100	2%	2%	50 000	3%
Au sein du parc privé non assujetti	13 100 locaux			1,785 Mm²	
Bureaux administration (106 GWh)	3500	27%	29%	400 000	22%
Cafés-hôtels-restaurants (51 GWh)	1200	9%	10%	150 000	8%
Commerce (129 GWh)	3900	30%	27%	550 000	31%
Enseignement-recherche (37 GWh)	1200	9%	9%	220 000	12%
Habitat communautaire (20 GWh)	1100	8%	9%	110 000	6%
Santé action sociale (38 GWh)	900	7%	6%	160 000	9%
Sport-loisirs-culture (41 GWh)	1100	8%	8%	170 000	10%
Transport (11 GWh)	200	2%	2%	40 000	2%

(XX GWh) = Consommation énergétique de la catégorie

  = Écart Département / Région important

Annexe : définitions des indicateurs



Surfaces :

Energie Demain : Les données de surfaces sont appréhendées selon la surface chauffée du local. Elles sont estimées à partir des fichiers Opendata mobilisés dans le cadre de la modélisation Enerter Tertiaire (notamment Open Street Map, Plan Cadastral Informatisé et BD Topo IGN) avec une opération de redécoupage en différents locaux en fonction des occupations.

Cerema Eco Energie Tertiaire : les données correspondent aux surfaces des parties principales et secondaires couvertes renseignées dans le cadre des impôts fonciers. Les surfaces des parties principales correspondent aux surfaces essentielles à l'activité du local (ex : pièces, salles de réunion, sanitaires, couloirs, locaux de réserve). Les parties secondaires sont les espaces au potentiel commercial plus faible (ex : pour les commerces : cuisines, réserves, chaufferies, pour les bureaux : armoires électriques, locaux d'archives).

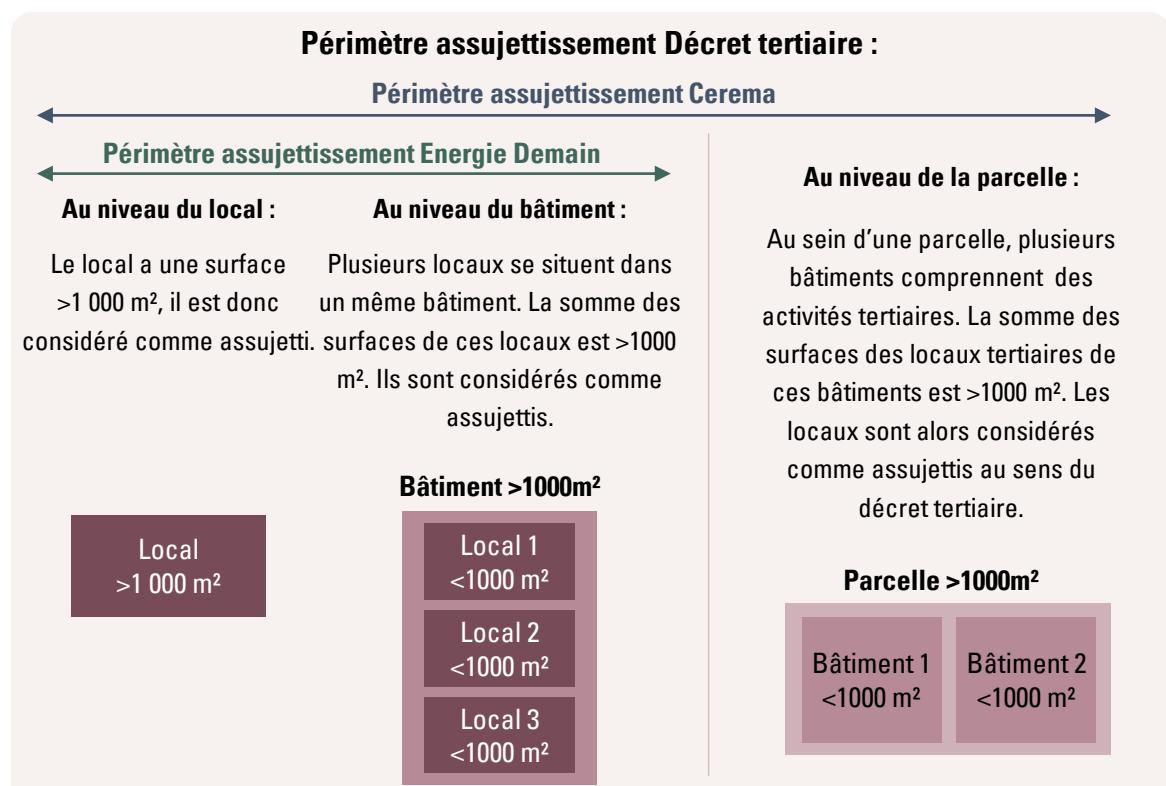


Assujettissement :

Un local est dit assujetti lorsqu'il répond aux critères présentés dans le décret tertiaire définissant le périmètre de l'obligation de réduction de la consommation énergétique d'ici 2050. Il s'agit des bâtiments, parties de bâtiments, ou ensemble de bâtiments hébergeant des activités tertiaires d'une surface $\geq 1000 \text{ m}^2$. L'assujettissement peut donc être défini au niveau du local, du bâtiment ou de la parcelle (voir schéma ci-dessous). Cf. [FAQ d'OPERAT](#) pour davantage de détails.

Energie Demain : La base de données Energie Demain permet, de manière théorique, de distinguer les locaux assujettis aux niveaux « Local » et « Bâtiment ». Le niveau « Parcelle » n'est cependant pas pris en compte, du fait de l'absence de données suffisantes pour le modéliser. Le pourcentage de locaux assujettis peut donc être sous-estimé, du fait de la non prise en compte de ce niveau parcelle.

Cerema Eco Energie Tertiaire : les 3 niveaux d'assujettissement potentiel « local », « bâtiment », « parcelle » sont pris en compte.



Etude financée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes



Réalisée par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes



04-72-61-06-30 | contact@cercara.fr
www.cercara.fr | www.cerc-actu.com
Suivez-nous : [@cerc_ara](https://www.twitter.com/cerc_ara)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5) les copies ou reproduction sont strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Les membres et partenaires de la CERC



AQC Lyon, AURA HLM, BTP Banque Lyon, CCI région Auvergne-Rhône-Alpes, CCI Savoie, CRPI Auvergne, DDT 01, DDT 03, DDT 07, DDT 15, DDT 26, DDT 38, DDT 42, DDT 43, DDT 63, DDT 69, DDT 73, DDT 74, Fédération du BTP 01, Fédération du BTP 03, Fédération du BTP 26/07, Fédération du BTP 38, Fédération du BTP 42, Fédération du BTP 43, Fédération du BTP 63 Fédération du BTP 69, Fédération du BTP 73, Fédération du BTP 74, Fédération des SCOP BTP Auvergne-Rhône-Alpes, FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Habitat FFB AURA, Métropole de Lyon, Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes, Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes, UNGE Rhône-Alpes, UNTEC Rhône-Alpes Auvergne